Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le
ID : 064-216405134-20250414-2025_14_04_9-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté Egalité Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN
Séance du 14 Avril 2025

Nombre de membres				Date de la convocation	Date d'affichage
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Procurations		
15	15	11	2	31 Mars 2025	31 Mars 2025

Présents : M. Christophe BLANCHET, M. Alain BOURREZ, Mme Françoise CHAUTAIN, Mme Nathalie COLLIGNON, M. Florent HEROU, M. Frédéric GUINDEUIL, M. Jean LABOUR, M. Patrick LE BONNEC, Mme Marie LUCASSON, Mme Marie-Hélène MOURLAAS, M. Eugène TUYA, Mme Éléonore VANDOORNE
Absents et excusés : M. Michel CASAMAYOR-MONGAY, M. Daniel CAMPET.
Avaient donné procuration : Mme Marie-Pierre DUPLAA, Mme Marie LUCASSON à partir de la question 5.

Question 10 : Approbation de la modification du PLU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 Juin 2023 ayant prescrit la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) et du Périmètre Délimité des Abords. Le projet a été soumis à enquête publique par arrêté municipal en date du 17 Octobre 2024.

Il présente les observations qui ont été faites sur le projet de modification ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, par 11 voix et 2 procurations POUR,

Vu la Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-51 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 Juin 2023 ayant prescrit la modification du P.L.U. ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 17 octobre 2024 soumettant à enquête publique le projet modification du P.L.U et du Périmètre Délimité des Abords

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur ;

Considérant que le P.L.U.et le PDA, tel qu'ils sont présentés au conseil municipal sont prêts à être approuvés, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

DÉCIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme et le Périmètre Délimité des Abords tels qu'ils sont annexés à la présente.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le
ID : 064-216405134-20250414-2025_14_04_9-DE

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessous :

- après publication du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre Délimité des Abords et de la délibération qui l'approuve sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L. 133-1 du Code de l'urbanisme ;
- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications.

Pour extrait certifié conforme

A SAUVETERRE-DE-BEARN, le 25 Avril 2025

Le Maire,
Jean LABOUR

